

# DISPOSITIF ARGENT DE POCHE – 2023



## Le dispositif « Argent de poche » c'est quoi ?

Les chantiers « Argent de poche » donnent la possibilité aux adolescent.es de réaliser de petits travaux de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie en échange d'une indemnité financière. Il peut s'agir de rénovation, de création, d'entretien...

## Pourquoi ?

- Favoriser l'engagement et la participation des jeunes à la vie de leur territoire
- Expérimenter et acquérir des techniques spécifiques
- Valoriser les savoirs et savoir-faire des jeunes du territoire
- Développer le lien de connaissance entre les jeunes et les acteurs locaux (élu.es, agent.es...)
- Encourager l'autonomie dans la démarche de candidature

C'est aussi l'occasion de se faire un peu d'argent de poche pour financer ses loisirs ou autres projets et de gagner de l'autonomie !

## Pour qui ?

Les jeunes de 14 à 17 ans

## Quand et combien de temps ?

Chaque chantier peut durer entre 3 et 5 jours maximum pendant les vacances scolaires. Le temps d'activité journalier ne doit pas dépasser 3.5h. Un.e jeune ne peut participer qu'à un seul chantier sur chaque période de vacances scolaires.

## Quelle organisation ?

Les chantiers seront organisés en commun accord entre le centre social Val du Loir et la commune.

- Le centre social Val du Loir sera l'organisateur du chantier. Un.e animateur.ice sera chargé.e de la gestion et de la sélection des candidatures, de la contractualisation avec le.a jeune et sa famille et du suivi pédagogique des jeunes.
- La municipalité proposera des chantiers amenant le.a jeune à participer à la vie de la commune dans un cadre sécurisé. Elle mettra un.e encadrant.e technique pour accompagner les jeunes dans leurs missions (personnel municipal, élu.e, bénévole...).

Le nombre de jeunes et la durée du chantier seront déterminés en fonction de la nature de la mission.

## Quel contrat ?

En échange du chantier réalisé dans sa commune, la municipalité attribuera à chaque jeune une indemnité de 15€ par demi-journée de 3.5h. Une enveloppe avec de l'espèces sera remise au ou à la jeune à la fin du chantier.

## Comment s'inscrire ?

Le dossier d'inscription est à retirer auprès de l'accueil du centre social Val du Loir, 36 Rue Gervais Chevallier, 72340 La Chartre sur le Loir, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h. Le dossier d'inscription est également disponible sur le site internet [www.centresocial-valduloir.com](http://www.centresocial-valduloir.com) ou en le demandant par mail à [rh@loirenvallée.fr](mailto:rh@loirenvallée.fr) Pour toute autre information, vous pouvez contacter Charlène SERVO, responsable du service jeunesse au 07.82.71.30.15.